

Date de la convocation : 25 juin 2019
Date de l'affichage en Mairie : 25 juin 2019

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille dix-neuf et le deux du mois de juillet à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents :

DESANY Jocelyn, ROUSSEAU Sylvie, TORTET Brigitte, TCHOKAKLIAN Edouard, CRUMIERE Laurent, SORBE Virginie, CAMPOUS Michel, CHARRASSE Nicole, DEFAIVRE Claude, REISER Elke, BEAUFORT Isabel, BALLET Serge, DARNOUX Roland, TABOYAN Aline

Pouvoirs :

CHAPUIS Gérard donne pouvoir à COULMONT Hervé
COUCHON Laurence donne pouvoir à BALLET Serge

Absents - Excusés :

BREYNAT Philippe et BERTRAND Gisèle
Madame Brigitte TORTET est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 – Modification ordre du jour – Approbation
- 2 – Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 avril 2019 – Approbation

TRAVAUX – AMENAGEMENT

- 3 – Aménagement bâtiment de l'ancienne gare – Attribution lots marché
- 4 – Travaux aménagement carrefour Route de Jaulan / RD 379 – Autorisation lancement appel d'offres
- 5 - Travaux aménagement voie douce entre le giratoire du Pont des Lônes et le chemin du Ruisseau – Autorisation lancement appel d'offres

PERSONNEL COMMUNAL

- 6 - Signature d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » - Approbation
- 7 – Protection sociale complémentaire : mandat au centre de gestion pour la procédure de passation d'une convention de participation au titre prévoyance – garantie maintien de salaire

FINANCES

- 8 – Attribution marché service restauration scolaire
- 9 - Versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour un voyage scolaire d'une classe de l'école primaire – Approbation
- 10 – Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour les travaux d'aménagement Route de Jaulan / RD 379 – Autorisation signature
- 11 – Fixation modalités remboursement taxe d'aménagement à la société OCEAN DRIVE

12 – Projet réhabilitation logements bâtiment propriété communale Avenue des Frères Montgolfier - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour aide spécifique à la mise à disposition de logements

INTERCOMMUNALITE

13 – Fixation composition du Conseil Communautaire - Approbation

ACQUISITION - PATRIMOINE – DOMANIALITE

14 - Dénomination Place publique en bordure RD 86 « Place des Segovellaunes »

15 - Déclassement domaine public et cession partie de terrain situé en bordure de la RD 86

16 – Dénomination salle du bas maison des associations salle communale « Georges et Nicole Vioujas »

FINANCES

17 – Décision modificative n°2 au budget général de l'exercice

TRAVAUX – AMENAGEMENT

18 – Signature d'une convention de mandat avec le SDEA pour projet construction salle multi – activités

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

2019 –0207- 01

Modification ordre du jour du conseil municipal - Approbation

Monsieur Le Maire propose de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal par rajout de deux nouvelles délibérations :

Une délibération relative à une décision modificative n°2 au budget général de l'exercice

Une délibération relative à la signature d'une convention de mandat avec le Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) de l'Ardèche relative au projet de création d'une salle multi activités au Brégard

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la modification de l'ordre du jour du Conseil Municipal par rajout de deux nouvelles délibérations :

Une délibération relative à une décision modificative n°2 au budget général de l'exercice

Une délibération relative à la signature d'une convention de mandat avec le Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) de l'Ardèche relative au projet de création d'une salle multi activités au Brégard

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 02

Séance du conseil municipal du 25 avril 2019- Approbation procès-verbal

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 avril 2019, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 avril 2019

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 03

Attribution lots marché aménagement bâtiment ancienne gare

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil municipal l'attribution des lots pour le marché d'aménagement du bâtiment de l'ancienne gare.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le tableau d'analyse des offres établi par le cabinet de
maitrise d'œuvre en charge d'accompagner la collectivité,**

ATTRIBUE le lot n°3 Maçonnerie à l'entreprise HENARD – 07800 GUILHERAND-GRANGES – pour un montant de 206 686.02 Euros Hors Taxes

ATTRIBUE le lot n° 10 : Carrelage – Chappe – Faïences à l'entreprise SASU MONTAT CHANGEAS CARRELAGE –07130 SAINT-PERAY – pour un montant de 30 850.28 Euros Hors Taxes

DECLARE infructueux les lots suivants :

Lot n° 04 : Charpente – Couverture – Zinguerie – Bardages
Lot n° 05 : Menuiseries extérieures Alu et PVC
Lot n° 06 : Charpente Métallique – Serrurerie
Lot n° 07 : Plâtrerie – Isolation – Menuiseries intérieures
Lot n° 11 : Sols souples
Lot n° 12 : Peintures – Revêtements muraux
Lot n° 13 : Enduits de façades

AUTORISE le Maire à relancer une procédure d'appel d'offres pour les lots susmentionnés.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 04

**Engagement d'une procédure d'appel d'offres aménagement carrefour RD 379 /
Route de Jaulan**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité va prochainement engager les travaux d'aménagement du carrefour entre la route départementale RD 379 et la route de Jaulan. Le montant estimé de cette opération étant supérieur à 90 000 euros hors taxes, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal en vu d'engager la procédure d'appel d'offres correspondante.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à engager la procédure d'appel d'offres relative aux travaux d'aménagement du carrefour entre la route départementale RD 379 et la route de Jaulan.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 05

**Engagement d'une procédure d'appel d'offres aménagement voies douces entre le
giratoire du pont des lônes et le chemin du Ruisseau - Approbation**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité va prochainement engager les travaux d'aménagement d'une voie douce entre le giratoire du pont des lônes et le chemin du Ruisseau.

Le montant estimé de cette opération étant supérieur à 90 000 euros hors taxes, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal en vu d'engager la procédure d'appel d'offres correspondante.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à engager la procédure d'appel d'offres relative aux travaux d'aménagement d'une voie douce entre le giratoire du pont des lônes et le chemin du Ruisseau.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 06

Signature d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » - Approbation

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2019

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention avec pôle emploi et de signer le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste au service scolaire / périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 12 mois,

PRECISE que la durée du travail est fixée à 25 heures par semaine

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC +10%, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 –0207- 07

**Protection sociale complémentaire : Mandat au Centre de Gestion pour la
procédure de passation d'une convention de participation au titre du risque
« Prévoyance – Garantie maintien de salaire » – Approbation**

Le Maire informe les membres du conseil municipal :

Le décret n°2011-1474, du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ainsi que les arrêtés qui y sont attachés, permettent aux employeurs publics territoriaux de participer à l'acquisition par les agents de garanties d'assurance complémentaire santé et/ou prévoyance.

Cette participation reste facultative pour les collectivités.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités.

L'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents, Le centre de gestion de l'Ardèche, depuis plusieurs années, s'est engagé aux côtés des collectivités en matière de Prévoyance permettant ainsi, grâce à la convention de participation conclue en 2013, à 194 collectivités et près de 2300 agents, de bénéficier d'une couverture complète et performante.

Conformément à l'article 19 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la convention de participation en cours arrivera à son terme le 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration du CDG 07 a décidé, par délibération en date du 24 octobre 2018, de lancer une nouvelle mise en concurrence courant 2019 pour un effet au 1er janvier 2020, afin de sélectionner un nouvel opérateur.

Cette procédure a pour objectif de permettre :

- à tout employeur public territorial du département de l'Ardèche affilié au CDG07 d'adhérer à une convention de participation en prévoyance – garantie maintien de salaire,
- à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre potentiellement attractive du fait de la mutualisation des risques, en garantie prévoyance, et ce pour une couverture à effet du 1er janvier 2019.

Le Maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG07 pour mener à bien la mise en concurrence pour le risque prévoyance, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 25 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG07 en date du 24 octobre 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,

Vu l'exposé du Maire,

Considérant l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de gestion,

DONNE MANDAT au CDG07 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance, étant entendu que l'adhésion de l'employeur reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG07,

PREND ACTE que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG07 pour lui permettre de décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 08

Attribution marché restauration scolaire - Approbation

Le Maire rappelle que la collectivité a engagé une procédure d'appel d'offres concernant l'attribution du marché de restauration scolaire à partir de la rentrée scolaire 2019-2020. Il donne lecture au conseil municipal du tableau d'analyse des offres reçues dans le cadre de cette consultation.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le tableau d'analyse des offres ainsi présenté,**

ATTRIBUE le marché de restauration scolaire à partir de la rentrée scolaire 2019-2020 à la société TERRES DE CUISINE – domiciliée 84000 AVIGNON - pour l'offre selon les caractéristiques suivantes

Repas 4 composants avec un repas bio par semaine incluant le pain

Prix maternelle/CP : 3.059 €uros TTC

Prix primaire hors CP : 3.218 €uros TTC

Prix adulte : 3.323 €uros TTC

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 09

Versement d'une subvention à la coopérative scolaire - Approbation

Le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le versement d'une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 360 €uros liée à la sortie scolaire d'une classe de l'école primaire à Lyon qui s'est déroulée le 13 juin 2019 dans l'objectif de visiter le Musée des Confluences et la ville du XIXème siècle.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 360 €uros liée à la sortie scolaire d'une classe de l'école primaire à Lyon qui s'est déroulée le 13 juin 2019 dans l'objectif de visiter le Musée des Confluences et la ville du XIXème siècle.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 10

**Signature d'une convention avec Département de l'Ardèche relatif à
l'aménagement du carrefour RD 379 / Route de Jaulan - Approbation**

Monsieur Le Maire explique qu'il apparait nécessaire de passer une convention entre le Département de l'Ardèche et la commune de Soyons relative à l'aménagement du carrefour RD 379 / Route de Jaulan.

Le département va en effet profiter de ce projet pour conduire des travaux de réfection de voirie restant à sa charge.

Cette contractualisation a plusieurs objectifs, notamment de désigner la commune de Soyons en tant que maître d'ouvrage délégué, cette opération relevant simultanément des deux maîtres d'ouvrage.

Cette convention fixe également la participation financière du Département par rapport au programme des travaux. Cette participation fera l'objet d'un remboursement début 2020

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le projet de convention ainsi présenté,**

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Département de l'Ardèche relative à l'aménagement du carrefour RD 379 / Route de Jaulan.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 11

**Fixation modalités remboursement taxe d'aménagement à la société OCEAN
DRIVE - Approbation**

Monsieur Le Maire expose que la tranche n°2 du PC N°00731611A0001 accordé à la société OCEAN DRIVE concernant la construction de plusieurs cellules commerciales dans la zone commerciale des Freydières n'a pas fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier.

Il n'y donc pas lieu de percevoir la taxe locale d'équipement sur les bâtiments non édifiés.

La collectivité se doit en conséquence de rembourser la taxe d'aménagement afférente au projet qui s'élève à 131 259 Euros.

La société susmentionnée a déposé courant 2018 un nouveau Permis de Construire pour les cellules concernées qui va générer de la taxe d'aménagement à hauteur de 124 073 Euros.

Il rappelle que la taxe d'aménagement est payable en deux fois, un an et deux ans après l'obtention du permis de construire.

Afin de ne pas impacter fortement la trésorerie de la collectivité, Monsieur le maire propose de solliciter la Direction Générale des Finances Publiques de l'Ardèche en vue de procéder au remboursement de la Taxe d'Aménagement en deux fois, au mois de

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019

juillet 2019 et 2020, selon un échéancier simultané à la perception de la Taxe d'Aménagement pour le nouveau projet.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à solliciter la Direction Générale des Finances Publiques de l'Ardèche en vue de procéder au remboursement de la Taxe d'Aménagement à la société OCEAN DRIVE en deux fois, au mois de juillet 2019 et 2020, selon un échéancier simultané à la perception de la Taxe d'Aménagement pour le nouveau projet.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 12

Projet de réhabilitation de logements bâtiment propriété communale avenue des Frères Montgolfier - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour aide spécifique à la mise à disposition de logements - Approbation

Monsieur Le Maire rappelle que la collectivité va prochainement engager des travaux de réhabilitation des logements au niveau du bâtiment récemment acquis situé avenue des Frères Montgolfier.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter dans le cadre de cette réhabilitation une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du programme dit « d'aide spécifique à la mise à disposition de logements à destination des femmes en grandes difficultés sociales »

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à solliciter dans le cadre de la réhabilitation des logements au niveau du bâtiment récemment acquis situé avenue des Frères Montgolfier une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du programme dit « d'aide spécifique à la mise à disposition de logements à destination des femmes en grandes difficultés sociales »

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 13

Accord local fixant la composition du Conseil Communautaire - Approbation

Monsieur le Maire expose.

En 2020, aura lieu le renouvellement général des conseils municipaux. Seront élus en même temps les représentants de la commune devant siéger au conseil communautaire de Rhône Crussol.

Vu l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'application de la règle de droit conduirait à installer un conseil communautaire composé de 38 sièges.

Considérant que par dérogation, le nombre de sièges peut être porté à 47 sous condition que la décision de création et de répartition des sièges supplémentaires soit prise par les conseils municipaux, dans le respect des règles de la majorité qualifiée. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Vu la proposition de valider d'ici le 31 août 2019 l'accord local suivant, dans le respect des règles fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- nombre de sièges 41

Commune	Population municipale au 1 ^{er} janvier 2019	Nombre de sièges
Guilhaud-Granges	11 049	13
Saint-Péray	7 645	9
Charmes-sur-Rhône	2 905	3
Saint-Georges-Les-Bains	2 244	2
Soyons	2 224	2
Cornas	2 200	2
Toulaud	1 687	2
Alboussière	1 035	2
Saint-Romain-De-Lerps	856	2
Boffres	645	1 (siège de droit)
Champis	619	1 (siège de droit)
Saint Sylvestre	507	1 (siège de droit)
Châteaubourg	238	1 (siège de droit)
TOTAL	33 854	41

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

VALIDE l'accord local fixant la composition du conseil communautaire à 41 sièges tel que détaillé ci-dessus.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 14

Dénomination place publique « Place des Segovellaunes » - Approbation

Monsieur le maire rappelle qu'une nouvelle place de stationnement publique a été créée dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération. Sur proposition du Conseil Municipal des Jeunes, Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la dénomination de la place susmentionnée « Place des Segovellaunes ».

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DENOMME la nouvelle place de stationnement publique créée dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération « Place des Segovellaunes »

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 -0207- 15

**Déclassement domaine public et cession partie de terrain situé en bordure de la
Route Départementale 86- Approbation**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la cession d'une parcelle de terrain de 28 m² située devant le Bâtiment occupé par le restaurant « Pizza 86 », jouxtant la route départementale 86 en agglomération, à la famille JANIN, propriétaire de cet établissement.

Cet espace, propriété communale classé dans son domaine public, correspond actuellement à une cour, et n'est en aucun cas utilisé comme un espace public.

Le Maire propose de déclasser du domaine public la partie de parcelle concernée et de la céder à la famille JANIN au prix de 50 euros/le m².

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la cession d'une parcelle de terrain de 28 m² située devant le Bâtiment occupé par le restaurant « Pizza 86 », jouxtant la route départementale 86 en agglomération, à la famille JANIN, propriétaire de cet établissement.

DECLASSE en conséquence du domaine public la partie de parcelle concernée

DIT que les frais d'acte relatifs à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur

Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 –0207- 16

Dénomination de la salle du bas de la maison des associations « salle Georges et Nicole VIOUJAS » - Approbation

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal la dénomination de la salle du bas de la maison des association « salle Georges et Nicole VIOUJAS »

Il rappelle que Monsieur et Madame VIOUJAS, aujourd'hui décédés, ont beaucoup œuvré pour le développement et l'animation de l'association des Amis de la Tour Penchée

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la dénomination de la salle du bas de la maison des associations « salle Georges et Nicole VIOUJAS »

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 –0207- 17

Décision modificative n°2 au budget général de l'exercice - Approbation

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal une délibération n°2 au budget général de l'exercice

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°2 au budget général de l'exercice 2019 avec virements de crédits comme suit :

Section d'investissement – Dépenses

Opération 13 : installations sportives

C / 2135 installations générales, agencement, aménagement des constructions :
+ 1200.00 Euros

Opération 35 : aménagement bâtiment ancienne gare

C / 21318 autres bâtiments publics : - 1200.00 Euros

La séance continue, présents les mêmes membres,

2019 –0207- 18

Convention de mandat avec le Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (S.D.E.A.) pour projet de construction d'une salle multi activités au Brégard - Approbation

Monsieur le Maire explique que la commune de Soyons est propriétaire d'une parcelle de 25900 m² au lieu-dit le Bregard, parcelle qui accueille déjà plusieurs installations sportives et de loisirs (Aire de jeux, terrains de boules, city stade, terrain de football.). Ce site est également à proximité de la voie douce Viarhônga et de l'ancienne gare qui devient une « cyclo gare ».

Avec la démolition programmée de l'ancien bâtiment des services techniques il devient possible d'installer sur le secteur un équipement cohérent avec les usages du secteur qui fait défaut aux habitants de la commune : Il s'agit d'une salle multi-activités qui permettrait d'accueillir des pratiques sportives, scolaires et associatives, qui ne disposent pas à ce jour de lieux adaptés (judo, basket, hand, volley, futsal...) mais également d'offrir aux associations un lieu permettant l'organisation de manifestations diverses, régulières ou exceptionnelles, et de renforcer, en le complétant, le site du « Bregard » comme pôle d'animation pour les loisirs sportifs et associatifs, dans un lieu idéalement situé à proximité du centre bourg.

Le voisinage immédiat de plusieurs autre activités déjà existantes sur le site permettra en outre de rechercher des synergies et des mutualisations (à commencer par le stationnement nécessaire...) avec le nouvel équipement qui se traduira par la création d'environ 1500 mètres carrés de bâtiment à ériger.

Le coût de cette opération communale d'aménagement est estimé à 2.400.000,00 Euros H.T. dont 2.000.000,00 Euros H.T. de travaux.

Son planning d'exécution devrait s'étaler sur la période 2019 – 2022

Au regard des moyens humains et techniques dont notre commune dispose pour mener à bien l'opération, le Maire précise qu'il lui a paru opportun de faire appel à un maître d'ouvrage mandataire, conformément aux dispositions du livre IV de la Deuxième partie du Code de la commande publique relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée.

Monsieur le Maire a demandé au S.D.E.A. d'assurer cette mission de mandataire dans les conditions définies par la présente convention qui est conclue par application des articles L.2511-1 à L.2511-5 du Code de la commande publique relatifs à la quasi régie, notre commune de SOYONS étant membre adhérent du Syndicat, et le SDEA exerçant sa mission sous le contrôle et l'autorité de la Commune.

Monsieur le Maire explique que le S.D.E.A., pour une telle intervention, a proposé une rémunération au taux de 3,5 % du montant de l'opération, sur la base du budget prévisionnel précité, à savoir 81.159,42 € H.T, soit 97.391,30 € T.T.C. de rémunération du mandataire, dont le règlement interviendrait selon les modalités ci-après :

Approbation APS	20%
Approbation APD	20%
Approbation DCE	10%
Signature Marchés travaux	10%

Puis des acomptes et solde au prorata des paiements effectués par le mandataire Monsieur le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention de mandat à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties élaborée sur la base des différents éléments retracés ci-dessus, puis invite le Conseil municipal à l'adopter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mandat à intervenir entre la commune de SOYONS et le S.D.E.A. pour « LA CREATION D'UNE SALLE MULTI ACTIVITES », en vue de fixer les obligations respectives des deux parties, telle qu'elle lui a été présentée,

AUTORISE son Maire à la signer ainsi que tous documents afférents, notamment les demandes de subventions auprès des divers financeurs, ainsi le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre

La séance continue, présents les mêmes membres,

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'article 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
Mandat n°431	AVIVA CUISINES	2 333,79	2135	16	Cuisine logement communal
Mandat n°432	SDE 07	3 625,89	21534	90	Enfouissement réseau électrification rurale Chemin de Magnat DGD
Mandat n°433	RTM	157,00	2158	10	Matériel de ménage complément de commande
Engagement	SECURITE VOL FEU	59 950,00	2188	36	Installation video protection
Mandat n°487	AIM	5 320,31	2135	16	Rénovation sanitaires et salle de bain logement communal
Mandat n°488	DESAUTEL	98,56	21568	10	Extincteur salle des fêtes
Mandat n°489	ARDECHE SIGNALISATION	306,00	21578	10	Panneaux de rue
Engagement	LDV SIGNALISATION	1 150,00	2135	31	Signalisation horizontale et marquage jeux école
Engagement	AIM	669,90	2135	16	Chauffe-eau local pétanque
Mandat n°553	DAUPHINE MEDIA	792,70	21318	35	Annonce légale marché gare (lots déclarés infructueux)
Mandat n°554	DEMATIS LES ECHOS	765,00	21318	35	Annonce légale marché gare (lots déclarés infructueux)
Mandat n°555	SARL ZELIHA	12 791,00	2152	29	Travaux Freydières
Mandat n°556	SAMSE	2 158,00	2158	10	Echelle services techniques
Mandat n°557	PLADIS	538,62	2184	10	Tableau salle des adjoints et bureau secrétariat
Mandat n°596	SDE 07	5 355,90	2041582	20	Travaux aménagement EP entrée Nord
Mandat n°597	APAVE	728,00	2152	34	Mission de coordination et de sécurité aménagement entrée Nord
Mandat n°598	ODOUGIER	545,00	2152	34	Réfection réseau eaux pluviales entrée Nord
Mandat n°599	ARDECHE SIGNALISATION	666,00	21578	10	Panneaux de rue

Séance du 2 juillet 2019

Engagemen t	SDEA	3 370,00	2031	41	Etude préalable salle multi activités
Engagemen t	DMN	830,00	2031	41	Plan topographique aménagement salle multi activités
Mandat n°642	SARL ZELIHA	2 340,00	2152	29	Travaux Freydières
Mandat n° 643	SARL ZELIHA	6 825,00	2152	29	Travaux Freydières
Mandat n° 644	ENEDIS	1 029,60	2152	34	Raccordement électrique entrée Nord
Mandat n° 645	GPMT ENTREPRISES	82 395,79	2152	34	Aménagement entrée Nord - DGD
Mandat n° 646	LDV SIGNALISATION	15 429,27	2152	34	Aménagement entrée Nord : Sous traitance groupement entreprises DGD
Mandat n° 647	VEOLIA	4 040,56	2152	34	Aménagement entrée Nord : poteau incendie
Mandat n°648	PEILLET PARCS ET JARDINS	1 556,66	2158	10	Taille haie et tondeuse services techniques
Mandat n°649	LEROY MERLIN	665,83	2188	10	Ventilateurs écoles
Mandat n°650	LEROY MERLIN	138,92	2188	10	Ventilateurs poéscolaire
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Nature	Tiers	Montan t HT	Imputation	TR	Objet
Mandat n°439	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	679,29	6065		Livres bibliothèque
Mandat n° 447	IBIS GARE DE L'EST	1 069,85	6532		Frais d'hôtel congrès des Maires de France
Engagemen t	LPO	1 000,00	6042		Spectacle fête de la science
Mandat n° 491	RELAIS DE CHARMES	302,99	60622		Carburant véhicules communaux
Mandat n° 492	BHS	504,00	60624		Désherbant
Mandat n° 504	KANGOUROU KIDS	540,00	6218		Garderie - Prestation Avril
Mandat n° 505	LAURENCE BLACHIER NETTOYAGE	500,00	6218		Menage école maternelle - Prestation Avril
Mandat n° 506	ME RENOUARD	6 986,72	6226		Honoraires + notes de frais dossier Bac c/ Commune de Soyons
Mandat n° 507	SYM COMMUNICATION	1 560,00	6226		Bulletin municipal Mai
Mandat n° 508	INTERMARCHE	662,72	6232		Fournitures apéritives réceptions et commémoration 8 Mai
Mandat n° 509	EMPREINTE CREATIVE	980,00	6237		Bulletin municipal Mai
Mandat n°510	REMPLEFRANCE	545,00	6237		Annnonce recherche médecin
Mandat n°540	SARP	350,30	615221		Intervention egouts bouchés cour de la cantine
Mandat n° 542	PRODIM	1 437,75	61558		Réparation laveuse salle des fêtes
Mandat n° 546	DAUPHINE MEDIA	593,80	6237		Annnonce légale marché de fournitures de repas de la cantine
Engagemen t	PAPETERIES PICHON	784,40	6067		Manuels scolaires CP rentrée 2019-2020
Mandat n° 605	SERRES DES LACS	314,90	60632		Fleurissement
Mandat n° 606	IMPRIMERIE DESPEISSE	623,00	6064		Enveloppes
Mandat n° 608	IMPRIMERIE DESPEISSE	576,00	6068		3 baches à œillet
Mandat n° 622	KANGOUROU KIDS	864,00	6218		Garderie - Prestation Mai
Mandat n° 623	LAURENCE BLACHIER NETTOYAGE	480,00	6218		Menage école maternelle - Prestation Mai
Mandat n°624	ME LOTODE	500,00	6226		Note d'honoraires dossier Berce C/ Commune de Soyons (procédure d'exclusion)
Mandat n° 627	DEMATIS - LES ECHOS	765,00	6231		Annnonce légale marché de fournitures de repas de la cantine
Mandat n°629	IMPRIMERIE DESPEISSE	1 689,00	6237		Bulletin municipal Mai
Engagemen t	AUTO ECOLE GAILLARD	2 128,00	6184		Permis poids lourd Antony ATAMNA
Engagemen t	PAPETERIES PICHON	748,83	6067		Fournitures scolaires 2019-2020 CP (Mme Antouly)
Engagemen t	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	904,68	6065		Livres bibliothèque

La secrétaire de séance

Brigitte TORLETT



Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019

Le Maire

Hervé COULMONT

